



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER  
**AVIS PUBLIC**

AVIS DE PROMULGATION DU  
RÈGLEMENT NUMÉRO 575

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

Lors de la session ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 3 février 2014 le règlement suivant a été adopté, à savoir :

**Règlement n° 575** – Concernant une modification au règlement de zonage numéro 436.

L'original de ce règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville, 5655 route 112, Ascot Corner, Québec où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

---

DONNÉ à .....Ascot Corner.....ce.....4<sup>ième</sup> .....jour d'...avril ...  
de l'an deux mille quatorze.

---

Directeur général et secrétaire-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné (e), Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier  
de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office, avoir publié  
l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés  
par le conseil, du 4 avril, au 14 avril 2014.  
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4<sup>ième</sup> jour d' avril 2014.

---

Directeur général et secrétaire-trésorier